



Déclaration relative au Carbon Disclosure Project 2014 Banque Royale du Canada

La Banque Royale du Canada (RBC) est l'un des signataires du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2007 et l'un de ses participants depuis 2003. RBC croit fermement qu'une divulgation transparente des renseignements importants sur le changement climatique favorise la prise de meilleures décisions d'investissement. Nous appuyons également les efforts des organismes de réglementation des valeurs mobilières visant à guider les émetteurs de titres relativement à la divulgation des enjeux et des risques sociaux et environnementaux qui ont une importance sur le plan financier.

En 2012, nous avons décidé de passer à une participation biennale au CDP. Cette décision a été prise à la lumière du fait que nous discutons en profondeur des risques et des occasions liés aux changements climatiques, aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à d'autres questions environnementales dans notre rapport annuel à l'intention des actionnaires, la Revue de notre responsabilité d'entreprise à l'échelle mondiale annuelle, le nouveau rapport RBC annuel sur l'environnement et notre site Web. La dernière réponse exhaustive que nous avons remise au CDP remonte à 2013 et la prochaine est prévue pour juin 2015.

Pour obtenir plus de renseignements sur RBC et le changement climatique, veuillez consulter les sources d'information suivantes, qui sont accessibles au public.

Gestion	
CC1. Gouvernance	Les détails concernant notre structure de gouvernance figurent à la section Risque environnemental du rapport annuel RBC de 2013 (page 89) et à la page Web Notre approche .
CC2. Stratégie	Mise en œuvre en 2014, la nouvelle Stratégie RBC en matière d'environnement énonce notre politique, nos priorités et nos objectifs à ce titre ainsi que les 42 indicateurs de rendement environnemental, incluant les divers engagements portant sur le changement climatique et l'énergie. Le changement climatique constitue l'une de nos trois priorités en matière d'environnement depuis 2007.
CC3. Cible et initiatives	Pour obtenir des détails à propos des nombreuses initiatives visant la réduction des gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, consultez notre page Web intitulée Réduction de l'empreinte écologique et le Rapport environnemental de RBC de 2013 (pages 4 et 5). Nous avons pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % dans nos propriétés d'ici 2018, en plus de viser six autres indicateurs ou cibles liés à la réduction des émissions de GES et à l'énergie. Pour plus de détails,



	consultez la Stratégie RBC en matière d'environnement (page 5)
CC4. Communication	Pour obtenir des détails sur la façon dont nous entretenons un dialogue ouvert et proactif avec les parties prenantes et nos homologues à propos du changement climatique et d'autres questions environnementales importantes, consultez notre page Web Promotion de la durabilité environnementale et le Rapport environnemental de RBC de 2013 (pages 13 à 14).
Risques et occasions	
CC5. Risque lié au changement climatique	Au cours des 12 derniers mois, aucune modification importante n'a été apportée à la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre dans les régions où nous exerçons principalement nos activités (Canada, États-Unis, îles Britanniques et Antilles). Notre compréhension des risques associés aux phénomènes météorologiques violents continue de s'approfondir, mais cela n'a pas modifié de façon importante notre profil de risque opérationnel ou nos plans de maintien des opérations. Notre document de réponse 2013 au Carbon Disclosure Project (pages 21 à 24) comporte des détails sur les risques liés au changement climatique en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché, d'exploitation, de réputation et de concurrence ainsi qu'aux risques opérationnels qui demeurent pertinents en 2014.
CC6. Occasions liées au changement climatique	Pour obtenir des détails sur une vaste gamme de produits, services et conseils écologiques offerts par RBC en vue de permettre à ses clients de réduire leur empreinte écologique, veuillez consulter notre page Web Produits et services verts et le Rapport environnemental de RBC de 2013 (pages 11 et 12).
Émissions	
CC7. Méthodologie de calcul des émissions	Vous trouverez des renseignements sur les paramètres environnementaux utilisés et l'analyse des données dans le Rapport environnemental de RBC de 2013 (pages 4 et 5, annexe A) et dans notre document de réponse 2013 au Carbon Disclosure Project (pages 28 à 30). Nous n'avons déclaré aucun changement important dans nos émissions de catégories 1, 2 et 3 et nos émissions GES. En fait, nous avons le plaisir de vous signaler que le total de nos émissions GES a été réduit de 17 % depuis 2012 et de 34 % depuis 2009. ¹
CC8. Données sur les émissions	



--	--

Nous sommes d'avis que l'information fournie est suffisante pour répondre aux exigences des investisseurs préoccupés par les enjeux liés au changement climatique. Si vous avez des questions, veuillez nous joindre à l'adresse rbccorporatesustainability@rbc.com